

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 10 mars 2021**

Communication n° 11/03.2021

Objet: chlorothalonil

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Suite à notre communication d'août 2020, nous vous informons que les niveaux de chlorothalonil restent à ce jour en-dessous du maximal admissible.

Nous encourageons la population à continuer à boire notre eau.

Nous vous tiendrons régulièrement au courant de l'évolution de la situation.

Toutes les informations y relatives restent disponibles sur notre site internet.

La Municipalité

Saint-Prex, le 10 mars 2021/AG – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à Mme Véronique Savioz, municipale, au 076 417 56 86